

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 4 juillet 2023**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09/05/2023

- 1 - Délibération SDE 09
- 2 - Délibération signature convention Conseiller en Énergie Partagée
- 3 – Délibération convention justice de proximité
- 4 - Lotissement Marchand (rencontre propriétaires)
- 5 - Questions diverses

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29/06/2023, une deuxième convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT. L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet 2023, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 30/06/2023

**MEMBRES DE
L'ASSEMBLÉE**

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine			x
FABRY Stéphane			x
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële		x	

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme BIELLE Simone

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09/05/2023

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

Décisions municipales :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au conseil de bien vouloir prendre acte de la décision municipale suivante :

2023-020	Vente tracteur Renault
----------	------------------------

Le Conseil municipal,

Article unique : Prend acte de la décision municipale ci-dessus.

Le conseil municipal prend acte

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'une délibération concernant la demande de subvention pour le Comité des Fêtes de Saint Jean du Falga

1- Délibération SDE09

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public liés à la sécurisation BT du P7 Vignasses doivent être réalisés. Le montant des travaux s'élève à 17 450 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE 09, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 8950 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2023-21*

2- Délibération signature convention Conseiller en Énergie Partagée

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP). Ce CEP permettra de disposer de la compétence et d'aider à faire des choix pertinents en matière d'Energie sur le patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule...) de nous accompagner dans toutes les démarches touchant à la gestion d'énergie en eau. Cette personne sera mutualisée entre la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées pour 25% de son temps de travail et les 34 communes du territoire (pour les 75% restants à charge) par le biais d'une convention de mutualisation pour une durée de trois ans. Notre commune va bénéficier de 15h96 de temps de travail annuel pour un montant de 303.65€ par an soit 0.58€ par habitant et ce pour une durée de trois ans. Le Conseil Municipal après discussion rejette cette délibération.

La délibération est rejetée

3- Délibération convention justice de proximité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Tribunal Judiciaire de Foix pour la mise en place d'une convention de justice de proximité. La justice de proximité correspond à un système dont la combinaison élus – Justice vise l'objectif d'améliorer la vie des concitoyens par une réponse rapide et systématique aux actes d'incivilités et de petite délinquance. Ce dispositif consiste dans la mise en place d'une Convention de rappel à l'ordre que la commune peut conclure avec le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Foix.

La délibération est adoptée à l'unanimité *N° d'ordre 2023-22*

Délibération subvention Comité des Fêtes de Saint Jean du Falga

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention faite par le Comité des Fêtes de Saint Jean du Falga. Le Comité des Fêtes est venu proposer des repas le 24 juin 2023 pour la fête de la musique.

Après délibération, le Conseil Municipal propose 200 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2023-23</i>
--	---------------------------

1- Lotissement Marchand (rencontre propriétaires)

Tous les propriétaires étaient présents à la réunion. Ils demandent une prise en charge de 50% en attente de documents qui indiqueraient une convention avec la commune. À suivre.

2- Questions diverses

- Balise priorité à droite au Camp del Mouret environ 500€. À réfléchir.
- Pentecôte : belle réussite. Il faut prévoir l'achat de bâches pour fermer en cas de mauvais temps.
- Participation citoyenne : des administrés se sont plaints de ne pas avoir reçu les flyers pour la fête de la musique ainsi que pour la réunion « participation citoyenne ». Les personnes présentes se sont proposées. Nous sommes en attente d'un référent dans le centre du village. Nous attendons les documents de la gendarmerie pour l'inscription des référents.
- Travaux : le remaniement des toits est terminé. Tous les toits des édifices publics ont été repris.
- Trottoir et signalétique : réalisés dans les prochaines semaines.
- Éclairage : malgré l'augmentation des tarifs, la facture a baissé. Concernant l'extinction d'un lampadaire sur deux, projet annulé et demande devis au SDE09 pour le passage en LED.
- Épareuse : vente pour 21 000€ à la mairie d'Aigues Vives.
- Panneau salle socio-culturelle et salle des associations nous n'avons pas eu de retour de devis, voir avec d'autres prestataires.
- Personnel : le CDG09 est venu pour une étude de poste concernant un agent à la demande du médecin du travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La présidente de séance
Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance
Simone BIELLE

